

Extrait des fonds cartographiques 27140 et 27130
IGN Paris 2010
Autorisation n° 10 0010



1 Départ du parking sur la place de l'ancienne école. Passer sur le pont de la Verdonne et prendre 50m plus haut le chemin à droite, le suivre sur 1 km environ .

2 Au bout prendre le chemin qui descend à droite vers le « Moulin du grand fossé » puis tourner à gauche en longeant la Verdonne.



3 Prendre à droite et passer sur le pont de pierre qui mène au hameau de La Bocquetterie puis continuer en prenant en face le chemin de « la vente Jolly » appelé aussi chemin de « la grande montagne » qui grimpe dans la verdure. Aussitôt le bois, tourner à gauche pour emprunter le chemin de « Montsouris ».

4 Après avoir laissé sur la gauche une jolie maison, prendre le chemin suivant vers la droite. Celui-ci mène à la route. Arrivé à la route, partir vers la gauche jusqu'à l'entrée du hameau de Romandie. A l'entrée du hameau prendre la première route à gauche qui longe une haie entourant de belles propriétés.

5 En bas de la route suivre le chemin en face pour rejoindre La Bocquetterie, partir à droite et repasser sur le pont de pierre puis remonter en face vers le hameau de « Violaine ». Laisser la rue du lavoir sur votre gauche, puis laisser encore la rue suivante pour remonter le chemin de la Jonnière qui démarre sur votre droite.

6 En haut, arrivé sur la route, tourner à gauche, puis encore à gauche au carrefour suivant afin de faire le tour de Violaine. Dans la descente, vous passerez devant une charmante longère aux volets bleus : le gîte Le Pilon.

7 En descendant tout droit, prendre la rue du Lavoir puis retrouver en bas le chemin de « La sente de Violaine ». Partir vers la droite pour regagner Verdon.

Au fil de l'eau



La Verdonna : C'est le village de **Verdon** (lieu verdoyant) qui a donné son nom à cette rivière dont le lit zigzague entre des rives bordées de saules et de peupliers et qui coule autour de grosses pierres dures (murgers) ornant son lit.

Plusieurs moulins se trouvent sur la Verdonna : le « Moulin Neuf » dont la roue n'a jamais servi et le « Moulin du grand Fossé ».

Verdon possédait il y a 60 ans 23 hameaux, il y en a encore aujourd'hui une vingtaine dont **Violaine** et **La Bocquetterie**.

Romandie est un hameau de la commune de Baulne-en-Brie qui appartient au département de l'Aisne, région des Hauts-de-France alors que Verdon fait partie de la Marne région Grand Est.

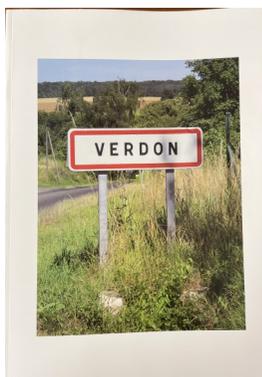


La route qui va de Romandie à la « ferme de Feuillée » est aussi appelée « route du facteur » car le facteur emprunte cette route en venant de Baulne-en-Brie pour desservir cette ferme, isolée de son village.

Dans cette campagne, c'est l'élevage et la culture qui sont pratiqués en priorité mais il s'y trouvait autrefois des vignes productrices de champagne. On peut fréquemment voir des chevreuils s'amuser ou brouter dans les prés qui bordent la Verdonna. Des traces d'animaux sauvages sont souvent visibles (blaireaux, sangliers, renards).

« Monsieur Lucien Jolly a retracé l'Histoire de Verdon depuis 1800 jusqu'en 1960, et son petit-fils, Monsieur Claude Jolly, nous fait partager ses écrits, complétés par les découvertes faites aux Archives Départementales.

Nous reprendrons la parole après lui, pour raconter l'histoire de Verdon après 1960. » extrait d'un livre consacré au village de Verdon, en vente à l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région.



CONSEILS AUX PROMENEURS...pour une randonnée agréable.

Prenez un petit sac dans lequel vous aurez pris soin de mettre votre gourde d'eau, un léger en-cas (barres de céréales...), des protections solaires (lunettes et chapeau), et un vêtement en adéquation avec le temps. Chaussez-vous bien pour éviter les ampoules.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Les chemins sont des propriétés privées au même titre que les champs qui les entourent. Leurs récoltes constituent le revenu des agriculteurs. Merci de ne pas y toucher.

Prévoyez un sac pour vos détritiques. Vous le jetterez dans une poubelle une fois revenus en ville.

Ne cueillez pas les fleurs et fruits de façon intempestive.

D'octobre à février, renseignez-vous des **zones de chasse** et évitez-les, portez une tenue visible et soyez vigilants. **Tenez vos chiens en laisse.**

SECURITE,...

Pour des questions de sécurité, hors agglomération, si vous circulez seul, marchez sur le côté gauche de la chaussée face au danger. A partir de 5 personnes, mettez-vous en colonne 1 par 1 et circulez sur le côté droit. Le premier et le dernier de la file doivent porter un gilet fluorescent. Dans tous les cas, longez le bord de l'accotement.

Numéro des secours : Pompiers 18 ou 112 (portable)

RESPONSABILITE

Les chemins empruntés le sont sous la seule responsabilité du promeneur, et ni l'OTMR, ni les communes, ni les Associations Foncières ne sauraient être tenus pour responsables des accidents, incidents, dégradations... de toute nature.

Coordonnées des associations de randonneurs locales :

Club des Randonneurs Montmirailais

Madame Monique MOREL - 06.19.70.43.65

Club Joie de Vivre (section Dynamic' Retraite)

Monsieur Maurice DIOT - 03.26.81.66.20

L'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région (OTMR) vous accueille et vous informe toute l'année :

Du 01/10 au 31/03, le lundi, mercredi jeudi et vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 - le mardi de 14h00 à 17h30. Fermé le mardi matin, samedi, dimanche et jours fériés.

Du 01/04 au 30/09, le mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 - le mardi de 14h00 à 17h30. Fermé le mardi matin, dimanche, lundi et jours fériés.

Le local est situé au 4 place Rémy Petit à Montmirail. Tél : 03.26.81.40.05

Courriel : ot.montmirail51@orange.fr site : www.montmirail-



Document réalisé par l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région, en partenariat avec la Mairie de Verdon et la Communauté de Communes de la Brie Champenoise

